

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 26 mai 2025

Nombre de Membres : Afférents : 10 Présents : 7 Qui ont pris part au vote : 8

A l'unanimité 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 26 mai 2025 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 20 mai 2025.

Présents : Mme Violette FERNANDES Maire, Mme Vinciane HOLLIER, Mr Nicolas MILLET, Mr Bernard CHIVAILLE, Mr Michel VACHERON, Mr Jean-Claude LEBAS, Mr Nicolas ANCLIN

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr Guy LACOUDRE à Mme Violette FERNANDES

Absents : Mme Ingrid YENK, Mr Paul DELUGE

A été nommé(e) secrétaire : Mr Nicolas ANCLIN

2025_0016 DELIBERATION POUR TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'UN MUR COUPE-FEU SALLE DES FETES

Vu le procès-verbal de la commission de sécurité en date du 17 décembre 2024 de la salle des fêtes située au 2 Route de Nevers,

Vu les prescriptions du service de prévention,

Il convient de fournir avant le 2^{ème} semestre 2025 l'engagement sur l'isolement de la salle des fêtes et du local technique de la ville.

Madame le Maire présente les devis reçus des entreprise SARL Thibault Frères et Enterprise Gonzalez Bâtiment.

- SARL THIBAUT : 4 962,00 € HT soit 5 954,40 € TTC
- ENTREPRISE GONZALES BATIMENT : 5 425,80 € H.T soit 6 510,96 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Madame le Maire propose de passer au vote.

L'entreprise SARL THIBAUT est retenue pour un montant de 5 954,40 € TTC.

- SARL THIBAUT : 4 962,00 € HT soit 5 954,40 € TTC

La dépense sera imputée en dépense, en section Fonctionnement au chapitre 011 compte n°615221

Mandate Madame le Maire pour établir et signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/05/2025
Le Maire,
Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20250530-2025_0016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2025

Le Secrétaire de Séance
Nicolas ANCLIN